

Ville de CESSON-SÉVIGNÉ
Direction du Pôle Solidarité et vie des Populations
Service Petite Enfance
28, rue de Belle Epine
35510 CESSON-SÉVIGNÉ
Mail : service-enfance@ville-cesson-sevigne.fr
☎ : 02.99.83.74.11
☎ : 06.46.60.16.32



Règlement de fonctionnement des Ateliers d'Eveil pte enfance



Les ateliers d'éveil s'insèrent dans le projet de la Petite Enfance faisant ainsi partie intégrante du plan d'action municipale.

Service de proximité de la ville de Cesson-Sévigné les professionnels de l'accueil à domicile, enfants, parents et grands-parents s'y rencontrent, s'expriment et y tissent des liens sociaux.

Les ateliers d'éveil sont encadrés dans le respect de la charte qualité des Espace-Jeux élaborée conjointement entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

Le projet éducatif ci joint est issu de la dynamique de travail entre le service Pte Enfance et le Pôle Solidarités et Vie des Populations.



Le projet éducatif

Les ateliers d'éveil, lieu de socialisation et de lien social

En donnant à l'enfant la possibilité de jouer dans un lieu sécurisant nous lui procurons des moments indispensables qui vont l'aider à développer son intelligence, sa motricité, son affectivité, son imagination... le jeu va ainsi contribuer à l'épanouissement de tous les aspects de la personnalité de l'enfant.

Rassurer l'enfant pour lui permettre de s'engager petit à petit dans l'action, apprendre à se séparer et apprendre à vivre avec d'autres constituent les premiers pas vers la socialisation.



Les missions des Ateliers d'Eveil

- Proposer aux enfants un moment d'exploration autour d'activités dans un espace ludique.
- Poursuivre la professionnalisation des assistants maternels en leur offrant un lieu d'écoute, de conseils pédagogiques et relationnels.
- Permettre à de jeunes couples qui arrivent sur la commune de s'intégrer et d'éviter l'isolement.
- Favoriser la participation, l'écoute et les échanges sur différents points éducatifs généraux qui préoccupent les participants.

✚ Les ateliers d'éveil : lieu de transmissions des savoir-faire

Chaque participant (assistants Maternels /parents) peut apporter, transmettre ses savoir-faire (recettes de cuisine, idée déco, chansons...).

✚ Nos valeurs pédagogiques :

L'importance de la parole pour rassurer, valoriser, encourager l'enfant afin de garantir sa sécurité affective

Avec la participation



- Le respect de l'enfant et de son identité
- Le libre choix de l'enfant de participer ou non aux ateliers proposés
- Favoriser le développement de sa créativité sans obligation de résultat
- Prendre le temps

Le professionnel de la Pte Enfance

Le chargé d'animation est un professionnel qualifié EJE (éducateur de jeunes enfants). Katia LEBRAS sera présente le mardi, le jeudi et le vendredi matin .Au travers de ses missions, elle garantit la place centrale de l'enfant dans le projet. Elle est chargée du fonctionnement des ateliers d'éveil et à ce titre, elle aménage l'espace, prépare les activités et en assure le bon déroulement en collaboration avec les adultes présents.

L'éducatrice de jeunes enfants contribue à l'élaboration, à l'évaluation du projet et propose des évolutions en lien avec la Directrice de la Maison de l'Enfance et la Directrice du Pôle Solidarités et Vie des Populations.

En l'absence du professionnel de la petite enfance (congés, maladie) le remplacement n'est pas prévu ainsi que l'utilisation des locaux.

L'information à ce sujet se fera par voie d'affichage, par mail et SMS.



Temps d'éveil pour les enfants

Chaque mois au gré des thèmes et événements de l'année, différents ateliers sont proposés aux enfants (peinture, dessin, pâte à modeler, graines chansons et comptines).

Un dossier constitué d'articles de presse (éducatifs, puériculture, alimentation...) est proposé par l'éducatrice de jeunes enfants et mis à disposition de tout adulte fréquentant les ateliers d'éveil.



Localisation

Les locaux et leur aménagement sont adaptés aux jeunes enfants. Ils permettent de proposer différentes animations et de répondre aux besoins de jeu de l'enfant.

« Pomme de reinette » Quartier de la Monniais

- le mardi de 9h30 à 11h30
- le mardi de 15h30 à 17h30

« Pomme d'api » Quartier du cœur de ville

- le mardi de 9h30 à 11h30 (RAM)
- le jeudi de 9h30 à 11h30
- le jeudi de 15h15 à 17h15
- le vendredi de 9h30 à 11h30

Les ateliers d'éveil sont fermés pendant les vacances scolaires

Ligne directe 06 46 60 16 32

Organisation

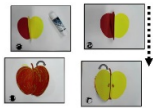
Afin de répondre aux objectifs de la Charte des ateliers d'éveil **le nombre d'enfants et d'adultes accueillis ne peut excéder 25 dont 15 enfants au maximum**

Avec la participation



Une inscription auprès de l'animatrice est obligatoire. En cas d'empêchement, veuillez à prévenir l'animatrice de votre absence au plus tôt. Toute personne se présentant sans avoir réservé, ne pourra être accueillie si la capacité d'accueil est déjà atteinte.

Dans le cadre du respect de la Charte Qualité parents, assistants maternels ou autre adulte référent ne peuvent fréquenter les ateliers d'éveil qu'une seule ½ journée par semaine avec les mêmes enfants.



Vie collective :

- C'est un service gratuit pour les familles et les assistants maternels de la commune. La participation à certains ateliers peut être soumise à une réservation préalable (médiathèque).
- Les assistants maternels fréquentent les ateliers d'éveil dans le respect de leur agrément et en accord avec les parents (une autorisation parentale est nécessaire pour y participer)
- Les enfants scolarisés, accueillis exceptionnellement chez l'assistant maternel ne sont pas autorisés à participer aux ateliers d'éveil.
- L'utilisation du téléphone portable sera admise à titre exceptionnel. L'adulte doit rester disponible pour l'enfant et respecter le travail engagé par l'animatrice.
- L'adulte s'engage à ne photographier que les enfants dont il est responsable, ceci afin de respecter le droit à l'image de chacun.

Les vaccinations exigibles pour l'admission et le maintien en collectivité d'enfants (accueil collectif, assistants maternels, écoles ...)

Le calendrier des vaccinations, prévu à l'article L.3111-1 du code de la santé publique et publié par le ministère chargé de la santé, fixe les âges des vaccinations obligatoires de l'enfant.

Période d'adaptation incluse, les enfants doivent être soumis aux obligations vaccinales prévues dans le code de la santé publique.

Pour un enfant de 10 semaines, la couverture vaccinale partielle n'est efficace qu'à l'issue des 10 jours de la première injection. L'accueil de l'enfant sera conditionné au respect des 10 jours suivant cette injection période d'adaptation comprise.

- L'adulte référent qui accompagne l'enfant en est **l'unique responsable** tant au regard de sa sécurité physique qu'affective. Il ne peut en aucun cas déléguer cette responsabilité. cf. Charte de qualité CAF /Conseil Départemental.
- **Les temps de vie sont organisés dans le respect du projet éducatif et de la charte.**
(La charte des Ateliers d'Eveil se trouve au dos du règlement de fonctionnement)

Hygiène : l'entretien des locaux est effectué chaque jour d'utilisation par un agent (le planning d'occupation des locaux est transmis au service du personnel)

L'entretien du matériel est assuré par le professionnel de la Pte Enfance.

La fréquentation aux ateliers d'éveil implique **l'acceptation du présent règlement de fonctionnement** et de la **Charte des Ateliers d'Eveil** par les parents et l'adulte accompagnant.

Michèle PITOU – Katia LE BRAS – Emilie MONNERIE- Samantha ESTEVE-VENTRE

Année 2019-2020

Avec la participation





Charte des Ateliers d'Éveil

« Pomme de Reinette et Pomme d'Api »

Cette charte permet le bon fonctionnement des ateliers d'éveil. Elle représente les valeurs pédagogiques de « Pomme de Reinette et de Pomme d'Api ».

Elle garantit l'engagement et la compréhension du mode de fonctionnement du service.

Le rôle de l'adulte qui accompagne l'enfant (Assistants maternels, parents, grand- parents) :

1. L'adulte référent participe à la mise en place, au déroulement des activités et au rangement des séances
2. Participer aux ateliers d'éveil ne doit en aucun cas perturber le rythme de vie et de sommeil de l'enfant. L'activité principale est le jeu.
3. Accompagner l'enfant dans l'activité.
 - Etant donné l'âge des enfants, il n'y a aucune obligation de résultat ni de production. Il est important de laisser libre cours à leur créativité.
 - Il est essentiel que l'enfant réalise seul. L'adulte qui l'accompagne le guide sans faire à sa place.
 - L'adulte est aussi là pour le rassurer, le valoriser, l'encourager.
 - Les activités et le goûter sont des temps proposés à l'enfant et en aucun cas ne sont des temps obligatoires. Par exemple, il n'est pas gênant que l'enfant joue à la dînette tout au long de la séance s'il le désire.
4. Prendre son temps avec l'enfant
5. Appeler l'enfant par son prénom. Le prénom fait partie intégrante de l'identité de chacun. Respecter l'enfant c'est aussi respecter son identité.
6. L'adulte est présent physiquement et moralement. Il s'assoit avec les enfants et les accompagne par le regard et la parole dans leurs jeux.

La position assise permet à la fois de baisser le « volume sonore » et d'apaiser l'ambiance du groupe, assurant ainsi la sécurité physique et affective du groupe d'enfants.

Le rôle de chacun au sein du groupe :

1. L'utilisation du téléphone portable sera admise à titre exceptionnel .L'adulte doit rester disponible pour l'enfant et respecter le travail engagé par l'animatrice.
2. Chaque référent veille à une discrétion absolue envers l'enfant et sa famille. Un enfant dès le plus jeune âge entend et comprend énormément de choses. Il sait reconnaître si les mots dits à son sujet ou celle de sa famille sont péjoratifs ou valorisants.
3. La parole de chacun est importante. Nous avons tous notre expérience, nos savoir-faire. Il est important pour que chaque participante trouve sa place, de respecter la parole de l'autre. L'adulte référent est et reste responsable de l'enfant qu'il accompagne.

N'oublions jamais l'intérêt de l'enfant.

L'adulte qui accompagne l'enfant s'engage à contribuer à la mise en place de cette charte où l'enfant est au centre des préoccupations de ceux qui l'entourent.

Année 2019-2020

Avec la participation

